



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

**Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le lundi 9 mars 2026 à 19 h 30 au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.**

**Sont présents :**

<b>Madame Virginie Lupan, conseillère</b>	<b>District 1</b>
<b>Monsieur Jonathan Carroll, conseiller</b>	<b>District 2</b>
<b>Madame Dominique Alarie, conseillère</b>	<b>District 3</b>
<b>Monsieur Henri Beauregard, conseiller</b>	<b>District 4</b>
<b>Monsieur Michael Tinmouth, conseiller</b>	<b>District 5</b>
<b>Monsieur Sylvain Harvey, conseiller</b>	<b>District 6</b>

**Formant quorum sous la présidence de monsieur John Dalzell, maire.**

**Est également présente madame Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale greffière-trésorière par intérim.**

**À 19 h 30, le maire déclare la séance ouverte.**

**8984-03-26 2.0**

**Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR Henri Beauregard, CONSEILLER, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.**

**1.0 Ouverture de l'assemblée**

1.1 Mot du maire (Prélude)

**2.0 Adoption de l'ordre du jour**

**3.0 Suivi des questions :**

3.1 Posées lors de la dernière assemblée

3.2 Relatives à l'ordre du jour de la présente séance.

**4.0 Adoption du procès-verbal**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026

**5.0 Finances, Administration et Greffe**

5.1 Journal des factures payées et des factures à payer

5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 28 février 2026

5.3 Dépôt du rapport des comités municipaux ad-hoc

5.4 Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM

5.5 Désaffecter un bien du domaine public municipal afin de procéder à sa vente

5.6 Nomination d'une Directrice générale greffière-trésorière par intérim

5.7 Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes

5.8 Abrogation de la résolution No 7855-05-23

5.9 Appui du conseil pour la mise en candidature de la Municipalité au Prix du mérite municipal pour le projet « Accès à la nature au cœur du village »

5.10 Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 488-2026 concernant la régie interne des séances du conseil

5.11 Mandat à un consultant externe pour l'accompagnement au service des finances

5.12 Abrogation de la résolution No 8968-02-26



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 9 mars 2026

### **6.0 Travaux publics et voirie**

- 6.1 Octroi de contrat à FQM pour des services professionnels en ingénierie et demande de subvention pour conception et dépôt PAV: 2026 - réfection chemin Godefroy
- 6.2 Attestation de fin des travaux – réfection des chemins Filion – Fournel

### **7.0 Loisirs, culture et vie communautaire**

- 7.1 Dépôt de la liste des employés engagés en mars 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026

### **8.0 Urbanisme**

- 8.1 Demande de dérogation mineure No 2026-01, concernant le 36, chemin des Moucherolles
- 8.2 Adoption du règlement 610-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs

### **9.0 Sécurité publique et incendie**

- 9.1 Autorisation d'achat de six (6) tenues intégrales (bunkers)
- 9.2 Approbation du SCRI - Bilan annuel 2025
- 9.3 Embauche de six (6) pompiers à temps partiel

### **10.0 Environnement**

- 10.1 Octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour la conception, les autorisations environnementales et le suivi des travaux correctifs des barrages X2181546 (Loiselle) et X0005033 (Colette)
- 10.2 Octroi de contrat pour la caractérisation environnementale des sols et matière granulaire de fondation pour valorisation – chemin des Noyers
- 10.3 Ressources humaines - embauche pour un poste saisonnier au Service de l'environnement

### **11.0 Divers**

- 11.1 Informations relatives aux séances de la MRC des Pays-d'en-Haut

### **12.0 Correspondance**

### **13.0 Période de questions**

### **14.0 Levée de la séance**

**AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### **3.0 Suivi des questions posées à la dernière assemblée**

- 3.1 Monsieur le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance de conseil.
- 3.2 Monsieur le maire demande s'il y a des questions relatives à l'ordre du jour de la présente séance.

### **4.0 Adoption du procès-verbal**

8985-03-26

- 4.1 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu individuellement le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026.

**IL EST PROPOSÉ PAR Henri Beauregard, CONSEILLER,**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 février 2026.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 9 mars 2026

**AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

5.0 **FINANCES, ADMINISTRATION ET GREFFE**

8986-03-26

5.1

**Journal des factures payées et des factures à payer**

**IL EST PROPOSÉ PAR Michael Tinmouth, CONSEILLER,**

D'accepter la liste des factures payées au 28 février 2026 pour un montant de **274 915,83 \$**.

Chèques numéros : #21607 à 21617  
Dépôts directs numéros : #3372 à 3390  
Prélèvements bancaires numéros : #3504 à 3539

D'accepter la liste des factures à payer au 28 février 2026 pour un montant de **703 806,31 \$**.

Chèques numéros : #21618 à 21644  
Dépôts directs numéros : #3391 à 3438

**AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

8987-03-26

5.2

**Dépôt du rapport de dépenses au 28 février 2026**

**Michael Tinmouth**, conseiller, dépose au conseil le rapport des dépenses au 28 février 2026.

8988-03-26

5.3

**Dépôt du rapport des comités municipaux ad-hoc**

**Michael Tinmouth**, conseiller, dépose au conseil le rapport concernant les comités municipaux ad-hoc suivants :

- Finances ;
- Noyau villageois ;
- Service sécurité incendie ;
- Immobilisations.

8989-03-26

5.4

**Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

**ATTENDU QUE** la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique ;

**ATTENDU QUE** les tarifs horaires des techniciens et professionnels de ces services fixés pour l'année 2026 varient entre 115 \$ et 225 \$ ;

**ATTENDU** l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail.

**IL EST PROPOSÉ PAR Jonathan Carroll, CONSEILLER,**

Que la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 9 mars 2026

ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

Mme Virginie Lupan vote contre la proposition.

8990-03-26 5.5

**Désaffecter un bien du domaine public municipal afin de procéder à sa vente**

**ATTENDU QUE** suivant la résolution numéro 8696-11-25, le conseil municipal autorise la vente des lots 5 330 642, 5 577 881, 5 576 026 et 5 330 640 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne à 9226-7327 Québec inc., pour la somme de 110 868,28 \$, à condition que ce dernier fusionne les lots aux lots 6 192 683, 1 922 223 et 6 417 848 du cadastre du Québec lui appartenant;

**ATTENDU QUE** la somme de 110 868,28 \$ obtenue pour la vente des lots ci-haut mentionnés sera déposée dans le fonds de parcs de la Municipalité;

**ATTENDU QUE** les lots 5 330 642, 5 577 881, 5 576 026 et 5 330 640 font partie du domaine public puisqu'ils avaient été cédés à la municipalité pour fins de parcs et que cette dernière doit désaffecter lesdits lots du domaine public pour procéder à leur vente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR Dominique Alarie, CONSEILLÈRE,**

De désaffecter les lots 5 330 642, 5 577 881, 5 576 026 et 5 330 640 du cadastre du Québec, du domaine public municipal afin de procéder à leur vente suivant les termes de la présente résolution ainsi que de la résolution numéro 8696-11-25.

**AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

8991-03-26 5.6

**Nomination d'une Directrice générale greffière-trésorière par intérim**

**ATTENDU QUE** le poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) est présentement vacant ;

**ATTENDU QUE** le rôle de Directrice générale adjointe (DGA) et coordonnatrice au greffe est exercé par Me Maria Eugenia Valenzuela depuis le 9 décembre 2024, lui conférant une expérience appréciable au sein de la direction générale ;

**ATTENDU QU'**en vertu des articles 179 et 210 du Code municipal, toute municipalité est tenue de nommer un directeur général greffier-trésorier.

**IL EST PROPOSÉ PAR Jonathan Carroll, CONSEILLER,**

Que le conseil municipal procède à la nomination de Madame Maria Eugenia Valenzuela à titre de directrice générale et greffière- trésorière par intérim, à compter du 1er mars 2026 ;

Que Madame Valenzuela soit autorisée à agir pour et au nom de la Municipalité, en vertu des dispositions du Code municipal et des règlements municipaux, jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 9 mars 2026

Que le salaire et les conditions de travail soient ceux prévus à la Politique relative aux conditions de travail général des employés-cadres en vigueur.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

8992-03-26

5.7

**Liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement de taxes**

**ATTENDU** le dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes pour l'année 2026 ;

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité de transmettre cette liste à la MRC des Pays-d'en-Haut qui procèdera à leur vente.

**ATTENDU QU'**il est dans l'intérêt de la Municipalité qu'une personne soit présente lors de la vente pour enchérir au nom de la Municipalité afin d'acquérir certains immeubles dont les taxes municipales ou scolaires demeurent impayées lors de la vente le 17 juin 2026;

**IL EST PROPOSÉ PAR Henri Beauregard, CONSEILLER**

**QUE** le conseil municipal accepte et dépose la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes municipales pour l'année 2026, jointe à la présente sous l'annexe A ;

**QUE** les immeubles soient vendus par la MRC des Pays-d'en-Haut le 17 juin 2026, conformément à la procédure entreprise pour ce faire;

**QUE** la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à enchérir au nom de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour les immeubles ainsi mis en vente, le tout dans les limites prévues par la Loi ;

**QUE** le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout acte inhérent à la présente résolution ;

**QU'**une copie de la présente résolution et du document joint, soient transmis à la MRC des Pays-d'en-Haut.

**AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

8993-03-26

5.8

**Abrogation de la résolution 7855-05-23**

**ATTENDU QUE** la résolution 7855-05-23 demande au représentant du conseil municipal de faire un rapport à chaque séance, sur les sujets des assemblées de la MRC des Pays-d'en-Haut et sur les enjeux importants pouvant avoir un impact sur la Municipalité et ses citoyens ;

**ATTENDU QUE** le conseil estime qu'il peut informer verbalement les citoyens des sujets traités lors des séances de la MRC, sans devoir produire un rapport à chaque séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR Michael Tinmouth, CONSEILLER**

D'abroger la résolution 7855-05-23.

**AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 9 mars 2026

8994-03-26 5.9

### **Appui du conseil pour la mise en candidature de la Municipalité au Prix du mérite municipal pour le projet « Accès à la nature au cœur du village »**

**ATTENDU QUE** le Prix du mérite municipal souligne l'apport de personnes, des groupes ou d'organismes municipaux contribuant au mieux-être et au développement des communautés;

**ATTENDU QUE** l'intégration des valeurs de la Municipalité dans l'aménagement du noyau villageois et du respect de notre slogan « La nature à l'état pur » ;

**ATTENDU** l'aboutissement de tout ce travail par la mise en place d'un projet d'accès à la baignade en nature, par l'acquisition d'un lac avec un parc de 32 000 pieds carrés ainsi que par la gratuité de la location d'embarcations nautiques pour les résidents de notre territoire ;

### **IL EST PROPOSÉ PAR Jonathan Carroll, CONSEILLER**

D'appuyer le dépôt de la candidature de la Municipalité au Prix du mérite municipal, dans la catégorie Aménagement du territoire et urbanisme pour le projet « Accès à la nature au cœur du village ».

**AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

8995-03-26 5.10

### **Avis de motion et dépôt de projet du règlement numéro 488-2026 concernant la régie interne des séances du conseil**

**Sylvain Harvey**, conseiller, donne l'avis de motion du projet de règlement numéro 488-2026 concernant la régie interne des séances du conseil municipal ;

**Sylvain Harvey**, conseiller, dépose le projet du règlement numéro 488-2026 concernant la régie interne des séances du conseil municipal.

8996-03-26 5.11

### **Mandat à un consultant externe pour l'accompagnement au service des finances**

**ATTENDU QUE** la Municipalité est en période de transition au niveau de sa direction générale et qu'un accompagnement du service de finances est souhaité afin d'assurer une transition adéquate ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a accueilli une stagiaire au service des finances dans le cadre de sa formation professionnelle et qu'elle nécessite une supervision spécialisée en finances ;

**ATTENDU QUE** le recours à un consultant externe avec une formation en finances permettrait d'assurer un suivi professionnel, conforme aux objectifs pédagogiques et organisationnels ;

**ATTENDU** l'offre de service de Mme Anne-Claire Robert, qui possède une formation et une expérience dans le domaine des finances.

### **IL EST PROPOSÉ PAR Michael Tinmouth, CONSEILLER**

Que le conseil accepte de mandater Mme Anne-Claire Robert à titre de consultante externe, suivant son offre de service pour une somme de 90 \$/h, afin d'assurer l'accompagnement aux services de finances ainsi que la supervision et l'encadrement professionnel de la stagiaire pour la durée du stage.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 9 mars 2026

**AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02 13000 413

8997-03-26

5.12

**Abrogation de la résolution No 8968-02-26**

**ATTENDU QUE** la résolution 8968-02-26 demande d'assujettir le lot 1 921 651 du cadastre du Québec au droit de préemption, pour une période de 24 mois ;

**ATTENDU QU'**une évaluation des besoins s'impose et que celle-ci requiert un délai excédant ceux prévus par les articles 1104.1.1 et suivants du Code municipal du Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR Jonathan Carroll, CONSEILLER**

D'abroger la résolution 8968-02-26.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

8998-06-26

6.0

**TRAVAUX PUBLICS ET VOIRIE**

6.1

**Octroi de contrat à FQM pour des services professionnels en ingénierie et demande de subvention pour conception et dépôt PAV: 2026 - réfection chemin Godefroy**

**ATTENDU** la volonté du conseil de procéder à l'entretien des chemins selon la planification financière de son plan triennal 2026-2028 ;

**ATTENDU** la mise en place d'un règlement d'emprunt parapluie numéro 605-2024 pour la réalisation des travaux routiers ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite entamer des démarches pour la réfection du chemin Godefroy ;

**ATTENDU QUE** le Programme d'aide à la voirie local (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

**ATTENDU** l'offre de service reçue le 4 février 2026 de la direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM pour la préparation des plans et devis pour soumission et construction et pour procéder au dépôt des demandes de subventions PAVL, pour une somme de 87 500 \$ ;

**ATTENDU** le règlement sur la gestion contractuelle en vigueur.

**IL EST PROPOSÉ PAR Jonathan Carroll, CONSEILLER**

D'octroyer le contrat de service professionnel en ingénierie pour une somme de 87 500 \$, à la direction d'ingénierie et infrastructure de la FQM pour la préparation des plans et devis pour soumission et construction dans le cadre du projet de réfection du chemin Godefroy et pour procéder au dépôt des demandes de subventions PAVL.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 9 mars 2026

**AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

La somme sera imputée au règlement d'emprunt 605-2024.

8999-03-26 6.2

**Attestation de fin des travaux – chemins Filion - Fournel**

**ATTENDU QUE** la direction générale a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement, Redressement-Sécurisation et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

**ATTENDU QUE** la direction générale transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire des photos des travaux réalisés
- les formulaires de réclamation des dépenses en régie pour machinerie et/ou employés municipaux dans le cas des travaux en régie, si applicable.

**IL EST PROPOSÉ PAR Henri Beuregard, CONSEILLER,**

Que le conseil municipal de Sainte-Anne-des-Lacs autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

7.0 **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

9000-03-26 7.1

**Dépôt de la liste des employés engagés en mars 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026**

**Jonathan Carroll**, conseiller, dépose la liste des employés engagés en mars 2026 pour le camp de jour Magicoparc été 2026.

8.0 **URBANISME**

9001-03-26 8.1

**Demande de dérogation mineure No 2026-01, concernant le 36, chemin des Moucherolles**

**ATTENDU QUE** par résolution numéro 8977-02-26 le conseil a décidé, lors de la dernière séance du conseil, de retirer la demande et de reporter leur décision au sujet de la présente demande afin de disposer de tous les



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 9 mars 2026

éléments pertinents pour rendre une décision éclairée et conforme à la réglementation applicable ;

**ATTENDU QUE** la demande de dérogation mineure no 2026-01 vise à régulariser l'implantation du bâtiment principal situé au 36, chemin des Moucherolles ;

**ATTENDU QUE** le bâtiment principal est actuellement implanté à une distance de 6 mètres de la ligne de terrain latérale, laquelle est inférieure à la marge minimale de 7,6 mètres exigée par le Règlement de zonage 1001 en vigueur ;

**ATTENDU QUE** l'application de la réglementation cause un préjudice sérieux au demandeur ;

**ATTENDU QU'**il n'existe aucune autre demande de dérogation mineure antérieure pour cette adresse et que toutes les formalités requises ont été accomplies conformément aux dispositions applicables ;

**ATTENDU** la recommandation positive du comité consultatif d'urbanisme, lequel disposait de l'ensemble des informations au moment de son analyse;

**ATTENDU QUE** le conseil a entendu et pris en considération les commentaires des personnes intéressées par la demande.

**IL EST PROPOSÉ PAR Jonathan Carroll, CONSEILLER,**

D'accorder une dérogation mineure pour les écarts présents en termes de respects des marges latérales.

**AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

9002-03-26

8.2

**Adoption règlement 610-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs**

**ATTENDU** le pouvoir dévolu aux municipalités en vertu des articles 145.41 à 145.41.5 de la section XII du chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ ch A-19.1) leur permettant de régir l'occupation et l'entretien des bâtiments ;

**ATTENDU QUE** la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives (2021, c 10) entrée en vigueur le 1er avril 2021 exige la mise en place du présent règlement avant le 1er avril 2026 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite se doter d'outils permettant de mieux contrôler les situations de vétusté ou délabrement des bâtiments situés sur son territoire ;

**ATTENDU QUE** l'article 492 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) qui permet au conseil de faire des règlements pour autoriser les fonctionnaires ou employés de la municipalité à visiter toute propriété immobilière ou mobilière pour constater si les règlements municipaux y sont exécutés ;

**ATTENDU QUE** le conseil désire être en mesure d'utiliser les pouvoirs disponibles afin de protéger et d'assurer le maintien en bon état du patrimoine bâti ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 9 mars 2026

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 janvier 2026, un membre du conseil a déposé un projet de ce règlement et a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement, lequel a été rendu disponible pour consultation par le public ;

**ATTENDU QU'**une assemblée de consultation publique a été tenue le 23 février 2026 et qu'à la suite des commentaires formulés, il est nécessaire de préciser la disposition relative à la protection du caractère d'un immeuble patrimonial.

**IL EST PROPOSÉ PAR Henri Beaugard, CONSEILLER,**

QUE le règlement 610-2026, sur l'occupation et l'entretien des bâtiments sur le territoire de Sainte-Anne-des-Lacs, soit adopté.

QU'UNE copie du règlement soit transmise à la MRC des Pays d'en-Haut.

**LE VOTE EST DEMANDÉ**

**LA PROPOSITION D'ADOPTER LE RÈGLEMENT 610-2026 A ÉTÉ REJETÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

### 9.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

9003-03-26

#### 9.1 Autorisation d'achat de six (6) tenues intégrales (bunkers)

**ATTENDU** l'obligation de renouveler les tenues intégrales de nos pompiers chaque 10 ans ;

**ATTENDU QUE** notre Service de sécurité incendie a présentement cinq (5) tenues intégrales qui arriveront à expiration prochainement ;

**ATTENDU** la stratégie de renouvellement des tenues intégrales (bunkers) qui consiste à effectuer les achats de nouvel équipement requis chaque année afin de répartir la dépense ;

**ATTENDU** les soumissions déposées par les fournisseurs ARÉO-FEU et L'ARSENAL en date du 18 février 2025.

**IL EST PROPOSÉ PAR Michael Timmouth, CONSEILLER,**

D'autoriser l'achat de six (6) tenues intégrales auprès du fournisseur ARÉO-FEU au coût 23 784 \$ taxes en sus ;

Que la dépense soit effectuée à même le fonds de roulement sur une période d'amortissement de cinq (5) ans.

**AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

9004-03-26

#### 9.2 Approbation du SCRI - Bilan annuel 2025

**ATTENDU** la recommandation, émise par les membres du conseil municipal, à l'effet de procéder à l'adoption du bilan 2025 en sécurité incendie, pour le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut, en vue de sa transmission au ministère de la Sécurité publique (MSP).

**IL EST PROPOSÉ PAR Jonathan Carroll, CONSEILLER,**

D'approuver le bilan 2025, dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 9 mars 2026

D'autoriser sa transmission à la direction des incendies du MSP ;

De transmettre la présente résolution à la MRC des Pays-d'en-Haut.

**AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

9005-03-26

9.3

**Embauche de six (6) pompiers à temps partiel**

**ATTENDU** l'annexe A-1 Politique et programme de recrutement et de sélection, de la politique relative aux conditions de travail des pompiers 2022-2027 ;

**ATTENDU** le processus d'embauche et la recommandation du directeur du Service de la sécurité publique et incendie de procéder à l'embauche de six (6) pompiers à temps partiel, et ce, à compter du 10 mars 2026 ;

**ATTENDU QUE** les embauches sont pour pourvoir des postes vacants.

**IL EST PROPOSÉ PAR Dominique Alarie, CONSEILLÈRE,**

De procéder à l'embauche de messieurs Justin Tremblay, Jaick Cloutier, Fabio Della Felice, Alexandre Morin, Alexandre Beauchamp et Anthony Desjardins à titre de pompiers à temps partiel à la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, et ce, à compter du 10 mars 2026.

**AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02 22000 142.

10.0

**ENVIRONNEMENT**

9006-03-26

10.1

**Octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie pour la conception, les autorisations environnementales et le suivi des travaux correctifs des barrages X2181546 (Loiselle) et X0005033 (Colette)**

**ATTENDU QUE** les études de sécurité des barrages X0005033 et X2181546 démontrent la nécessité de réaliser des travaux correctifs de mise aux normes;

**ATTENDU QU'**un appel d'offres public pour services professionnels en ingénierie pour la conception, autorisations provinciales et surveillance de chantier des travaux de mises aux normes des barrages X0005033 et X2181546 a été réalisé du 15 janvier au 13 février 2026 ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM, en lien avec le comité de sélection, suivant l'appel d'offres public de Services professionnels en ingénierie – Barrages Loiselle (X2181546) et Colette (X0005033), numéro d'appel d'offres AO\_ENV\_2026\_001 :

**ATTENDU QUE** cinq (5) soumissions ont été reçues :

- Force Solutions Construction Inc., soumissionnaire conforme mais non acceptable (pointage intérimaire de moins de 70 points) ;
- Parallèle 54 Expert-Conseil Inc., soumissionnaire conforme mais non acceptable (pointage intérimaire de moins de 70 points) ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 9 mars 2026

Soumissionnaire	Montant avant taxes	Pointage final
Groupe Conseil CHG Inc.	255 717,50 \$	4,20
Artelia Canada Inc.	323 100,00 \$	3,37
WSP Canada Inc.	395 443,00 \$	2,84

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection pour l'évaluation des offres d'accorder le contrat No AO\_ENV\_2026\_01 à la firme « Groupe Conseil CHG Inc. » étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage ;

**ATTENDU QUE** les frais du contrat constituent des dépenses admissibles à une subvention au programme PAFMAN, sous toute réserve de la disponibilité des fonds à ce programme ;

**ATTENDU QUE** les frais encourus seront portés au fonds de roulement le temps d'obtenir les estimations nécessaires à l'établissement d'un règlement d'emprunt.

**IL EST PROPOSÉ PAR Michael Tinmouth, CONSEILLER,**

D'adjuger à « Groupe Conseil CHG Inc. » le contrat AO\_ENV\_2026\_001 de Services professionnels en ingénierie – Barrages Loiselle (X2181546) et Colette (X0005033), au montant de 294 011,20 \$ taxes incluses.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

La somme sera imputée au fonds de roulement temporairement, en attendant d'obtenir les estimations nécessaires à l'établissement d'un règlement d'emprunt.

9007-03-26 10.2

**Caractérisation environnementale des sols et matière granulaire de fondation pour valorisation - Chemin des Noyers**

**ATTENDU** la réfection du chemin des Noyers prévue pour l'année 2026 ;

**ATTENDU QUE** la gestion des sols excavés doit respecter l'Annexe V du Guide d'intervention pour la protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés ainsi que le règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés ;

**ATTENDU QUE** la caractérisation environnementale des sols pré-excavation permet une gestion efficace des sols excavés en chantier, et permet une meilleure estimation des quantités estimées au bordereau de soumission de l'appel d'offre ;

**ATTENDU QUE** la firme ENVIROC a déposé une offre de services pour ces travaux au montant de 11 710,00 \$ (prix avant taxes) ;

**ATTENDU QUE** les frais encourus seront portés au règlement d'emprunt à venir concernant le financement des travaux de réfection du chemin des Noyers ;

**ATTENDU** le règlement de gestion contractuelle en vigueur.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 9 mars 2026

### **IL EST PROPOSÉ PAR Dominique Alarie, CONSEILLÈRE,**

D'octroyer à l'entreprise ENVIROC, le contrat pour une campagne d'échantillonnage environnemental des sols et des matières granulaires résiduelles du chemin des Noyers, pour fins de valorisation au montant de 11 710,00 \$ (prix avant taxes).

### **AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

### **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

9008-03-26

103

### **Ressources humaines - Embauche pour un poste saisonnier au Service de l'environnement**

**ATTENDU QUE** l'embauche d'une personne supplémentaire au Service de l'environnement est recommandée par le Directeur du Service durant la période estivale ;

**ATTENDU QU'UN** comité de sélection a été mis en place par le Service de l'environnement et que le comité recommande l'embauche de madame Camélia Guillemette ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs peut désigner, par voie de résolution, des fonctionnaires ayant pour responsabilité de voir à l'application et à la surveillance des règlements municipaux.

### **IL EST PROPOSÉ PAR Henri Beaugard, CONSEILLER,**

D'embaucher madame Camélia Guillemette, à titre de personne salariée temporaire, afin qu'elle occupe les fonctions d'agente saisonnière en environnement au Service de l'environnement, pour une période de 12 semaines, à raison de 35 heures par semaine et que son salaire soit ajusté à l'échelon 1 du groupe D suivant les conditions contenues dans la convention collective en vigueur pour ce type de poste.

### **AUCUN VOTE N'EST DEMANDÉ.**

### **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02 47000 142

### **11.0 DIVERS**

11.1 Informations relatives aux séances de la MRC des Pays-d'en-Haut.

### **12.0 CORRESPONDANCE**

La correspondance est déposée au conseil.

### **13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 20 H 50 et s'est terminée à 21 H 15.

### **14.0 LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, Dominique Alarie, CONSEILLÈRE, propose la levée de la séance.




No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance ordinaire du 9 mars 2026

  
John Dalzell  
Maire

  
Maria Eugenia Valenzuela  
Directrice générale greffière -  
trésorière par intérim

Je, John Dalzell, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.